



Règlement de la Wabba Suisse

Le Jury se compose du Président des juges, d'une ou d'un secrétaire et de 5 juges au minimum et de 9 juges au maximum. Un certain nombre de juges "blancs" peuvent être examinés lors de chaque compétition.

Le Président de la fédération désigne un président des juges et des juges internationaux et nationaux indépendant de la fédération

Le rôle du Président des juges est de:

1. Veiller au bon déroulement de chaque compétition,
2. Lors de l'inscription, vérifier la liste et la présence des athlètes ainsi que leurs tailles et poids
3. Effectuer le décompte des différents classements
4. Assurer la formation et l'information aux juges

Le Jury.

Chaque Juge à l'obligation de:

- juger l'harmonie corporelle, le volume musculaire ainsi que le relief
- se concentrer uniquement sur le jugement et d'éviter les conversations lors du passage des athlètes,
- juger de façon impartiale. Les juges ne doivent pas être influencés par quiconque ou quoi que ce soit (notoriété de l'athlète, soutien du public, etc...),
- noter l'athlète sur la forme du jour et non sur son palmarès ou dans l'optique d'une future compétition
- délivrer un classement complet de chaque catégorie sur les feuilles officielles
- signaler les éventuelles ratures au Président du Jury et les attester par sa signature,
- signer sa feuille de classement
- ne divulguer ses jugements sous aucun prétexte
- ne pas discuter des classements avec des athlètes ou des tiers

D'éventuels écarts de conduite par rapport aux points susmentionnés seront immédiatement sanctionnés par l'exclusion définitive du ou des juges incriminés.

Classes d'âge.

- ✓ Elite: jusqu'à 40 ans révolus. L'athlète a toutefois la possibilité de continuer dans cette catégorie au-delà de cet âge.
- ✓ Masters: dès 40 ans révolus au jour de la compétition ou de la finale.
- ✓ Super Master plus de 50 ans



Catégories

Seniors

- ✓ Mister Fitness (grandeur -100 = poids)
- ✓ Body Léger (grandeur-100 = poids + 5%)
- ✓ SuprJ24 – jusqu'à 24 ans révolu
- ✓ Petite taille – jusqu'à 170 cm
- ✓ Taille moyenne – de 170,1 cm à 180 cm
- ✓ Grande taille – à partir de 180,1 cm

Masters:

- ✓ Master : dès 40 ans
- ✓ Super Master : dès 50 ans

Femmes

- ✓ Miss Modèle
- ✓ Miss Shape:
- ✓ Miss Fitness:
- ✓ Miss body Fitness

Couples

Body Légers

Cette catégorie est réservée aux athlètes masculins. La catégorie est déterminée par la taille de l'athlète, soit :

Le poids maximum de l'athlète est déterminé par les centimètres au-dessus du mètre plus 5%. Pour exemple, un athlète mesurant 1m 60 ne pourra afficher un poids supérieur à 63 kg.

Mister Fitness

En bermuda, taille – 100 = poids ex : 180 cm -100 = 80 kg maximum

Particularités:

Outre ces différentes classes, un titre national "Meilleur Athlète" du championnat est attribué (femme ou homme qui correspond le mieux à ça catégorie). De plus, un titre national de Meilleur Salle est prévu.

Le Président du Jury a la possibilité, en accord avec le Comité, de **jumeler 2 catégories** pour le passage sur scène lors des Championnats Suisses, si l'une d'elles ne compte pas 3 candidats au moins. Chaque catégorie conserve néanmoins son classement propre pour l'attribution d'un titre national.

Directives aux athlètes.

Chaque athlète est tenu de donner le nom de son club sur la feuille d'inscription pour le calcul des points du classement par équipe. Ceci dans la mesure où ce club est affilié à WABBA SUISSE. Dans le cas contraire, il concourt sous la dénomination "Individuel".



Pour pouvoir participer aux Championnats Suisses, l'athlète doit être de nationalité suisse ou avoir un permis de travail et résidence en Suisse en règle.

Chaque athlète à l'obligation de se présenter correctement sur scène, sec, épilé, sans gros bijoux et avec un tan sec. L'athlète visiblement hors de forme et dont la présence sur scène porte atteinte à la crédibilité de la WABBA SUISSA ainsi que l'athlète affichant de visibles affections de la peau (boutons, kystes, etc...) et autres désordres hormonaux (gynécomastie), ne sera pas autorisé à participer à la compétition. L'athlète doit également fournir sa musique, soigneusement enregistrée sur le début et prête à être diffusée sur un CD.

Les règlements des catégories sont ceux de la Wabba International.

Chaque athlète accepte son classement avec fair-play. Les manifestations de mauvaise humeur ou les attitudes dénuées de sportivité sont sanctionnées par la disqualification immédiate de l'athlète. Le concurrent qui suit celui qui est disqualifié le remplace dans le classement.

La disqualification est en outre assortie **d'une suspension de deux années civiles** (exemple: sanction le 05.06.2004 - réintégration à partir du 01.01.2007). Il en va de même pour tout manquement rapporté ou constaté hors du lieu de la compétition.

Au Championnat Suisse les athlètes s'ils le désirent, peuvent participer à 2 catégories maximum.

Le préjuging.

Le déroulement du préjuging est le suivant:

- 4 faces décontractées
- poses imposées
- comparaisons

Les poses suivantes peuvent être demandées:

De face:

- double biceps
- dorsaux
- abdominaux-jambes
- plus musclé

De profil (gauche et droit):

- biceps-Pectoraux
- triceps

De dos:

- double biceps
- dorsaux-mollets

Pour ce qui est des Miss Shape et Miss Modèle seules les poses sur les 4 faces décontractées sont demandées. Aucune pose musculaire n'est exigée.

Pour les Miss Fitness, les mêmes poses sont demandées, hormis les poses "abdominaux-jambes" et "plus musclé".



Show et proclamation des résultats.

Le soir, lors de la présentation au public, le Président du Jury, en accord avec le Comité, à

la possibilité de réduire le nombre de poses selon le temps à disposition. Pour dynamiser le spectacle : Les athlètes qui désirent faire un petit show doivent en demander l'autorisation aux organisateurs.

Pour les catégories des hommes aucune routine n'est demandée.

Pour le titre par équipe, le classement se fait de la façon suivante:

- 1ère place - 3 points
- 2ème place - 2 points
- 3ème place - 1 point

La meilleure salle est celle qui obtient le plus de points.

Jugements.

Le Jury est composé de 5, 7 ou 9 juges pour l'établissement des classements. Les 2 notes les plus basses et les 2 notes les plus élevées sont biffées avec 9 juges (Jury composé de 5 ou 7 juges seulement la note la plus élevée et la plus basse sont biffées). En cas d'ex aequo, les athlètes sont départagés en tenant compte des notes de tous les juges et si l'égalité demeure, c'est l'athlète le plus âgé qui obtiendra le meilleur classement.

En dehors du président des juges et du Président de la WABBA SUISSSE, **personne de doit connaître les résultats avant la proclamation publique.**

Les jugements sont effectués lors du préjuging, hormis pour l'attribution du titre "Meilleur Athlète». Il n'y a aucun jugement complémentaire lors de la présentation publique du soir. Exception faite du cas où, par manque de sérieux, un athlète présenterait le soir, une condition physique largement inférieure à celle affichée lors du préjuging ou qu'un problème dans les jugements a été constaté.

Sélection des athlètes de la WABBA SUISSSE pour les compétitions internationales.

La participation aux championnats suisses et aux sélections de la Wabba Suisse demeure soumis à l'obligation faite à l'athlète, d'être inscrit comme membre de la Wabba Suisse et d'avoir acquitté sa cotisation, au plus tard à la date de l'assemblée générale de printemps

Tous les athlètes désirant participer à une sélection Monde ou Univers, ont l'obligation de s'annoncer au président.

Les athlètes qui font les sélections internationales se doivent de participer à l'assemblée générale sauf si il y a une excuse valable.

La sélection des athlètes se fait sur la forme du jour et non sur une hypothétique progression dans le laps de temps séparant la sélection, du Championnat international. La sélection est effectuée sur le même mode qu'un concours normal.

Par contre les athlètes (même ceux possédant une double nationalité) **ne peuvent pas concourir pour un autre pays** dans le cadre de la WABBA International.



Sélection Monde et Univers

Les athlètes désirent participer à la sélection doivent être inscrits dans les délais.

Seuls les athlètes ayant le niveau pourront participer à la sélection.

En général la sélection se fait pour monde au championnat Suisse et pour Univers en novembre.

Principe de sélection.

La sélection est effectuée par le président de la fédération et par le coach national.

Concernant les frais de transport à ces compétitions, le Comité subventionne, selon les possibilités de la caisse, les athlètes sélectionnés. La part des frais pris en charge par la Wabba Suisse est décidée à chaque compétition par le Comité ; ceci en tenant compte de l'état des finances de la fédération et du lieu de la compétition.

Une sélection stricte sera effectuée et se composera de l'équipe A ayant droit à des frais remboursés. Les athlètes sélectionnés en équipe B peuvent le faire à leurs frais.

Le Président de la Wabba Suisse, en accord avec le Comité, se réserve le droit de modifier ces règlements, en tout temps, sans en référer à l'assemblée générale.

Le Président WABBA SUISSE

Christian Zurbuchen